



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2017

Reçu en préfecture le 28/07/2017

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 083-218300036-20170725-CM2017044-DE

Délibération N°2017-044

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN  
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absents : Laurence COLLADO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 13

### ACQUISITION DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Communal des Feux de Forêts (C.C.F.F.) a besoin d'acquérir pour certains et de renouveler pour d'autres les vestes et pantalons de ses bénévoles.

Le Maire présente un bon de commande de la société POLYCHROME SERIGRAPHIE d'un montant de 894.74€ HT.

Le Maire précise que le Conseil Départemental du Var subventionne uniquement les vestes et pantalons à hauteur de 50% sur facture acquittée de POLYCHROME SERIGRAPHIE.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de vêtements pour le C.C.F.F. pour un montant de 894.74€ HT,
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var la subvention la plus large possible,
- PRECISE que les crédits sont ouverts au budget communal 2017,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

